

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°011

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD,

POUVOIRS (11) : L. RABUSSIÉ donne pouvoir à JM. ABELIN
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

EXCUSES (1) : L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Cession d'un terrain situé 20 rue Alfred Nobel au profit de la SCI Bordevien

La commune de Châtellerault est propriétaire d'un terrain en bord de Vienne sis 20 rue Alfred Nobel, cadastré section EL n° 385. Cette parcelle, d'une contenance d'1 ha 72 a 43 ca, sert de stockage de divers matériels et matériaux.

La SCI Bordevien, représentée par M. Christophe Caro, est propriétaire des parcelles cadastrées section EL 386 et EL 387 situées à proximité immédiate du terrain communal. Les locaux de la Société PRO CAMEC, activité de construction et de rénovation de bâtiments, ont été implantés sur la parcelle cadastrée section EL n° 387. La SCI Bordevien souhaite construire un nouvel entrepôt et a sollicité la commune pour acquérir une petite partie de la parcelle cadastrée section EL n° 385 située à proximité de sa propriété.

Afin de permettre à la SCI Bordevien de réaliser son projet, la commune a fait procéder à la division parcellaire de la parcelle cadastrée section EL n° 385.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la cession au profit de la SCI Bordevien moyennant le prix de 20 € le m² de la parcelle cadastrée EL n° 433, d'une contenance de 551 m², située en zone UYi du plan local d'urbanisme.

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°011

page 2/2

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leur groupements et leurs établissements publics,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'avis du service de France Domaine en date du 4 décembre 2018,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle opération foncière,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de céder la parcelle cadastrée section EL n° 433 pour une contenance de 551 m², sise 20 rue Alfred Nobel à Châtellerault, au bénéfice de la SCI Bordevien, dont le siège social est situé 52 rue des Gruges à Thuré ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait solidairement, moyennant un prix de 20 €/m², soit un montant total de 11 020 € (non soumis à TVA).

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de l'acquéreur, qui s'y engage expressément, en l'étude de Maître BERTHEUIL-DESFOSSÉS, notaire associé.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Publication en Mairie
le 28 MAI 2019

